BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1718

## 59 – NORD

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

## Ventes et cessions

832 233 571 RCS Dunkerque.
**MURFY.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 112116.54 EUR.
*Adresse :* ZA de l'Epinette, Chemin des Prairies, 59850 Nieppe.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis BODACC – Fusion-absorption de MURFY Ile de France par MURFY Avis au nom de MURFY – Greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE 832 233 571 RCS Dunkerque. MURFY. Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 112116.54 EUR. Adresse : Chemin des Prairies, ZA de l'Epinette 59850 Nieppe. Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce. Commentaires : Avis de projet de fusion simplifiée. Société absorbante : MURFY Forme : Société par actions simplifiée. Adresse du siège : Chemin des Prairies, ZA de l'Epinette, 59850 NIEPPE Capital : 112 116,54 Euros RCS Dunkerque : 832 233 571 Société absorbée : MURFY Ile de France. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège : 75-79 rue du Râteau, 93120 LA COURNEUVE Capital : 100 Euros RCS BOBIGNY : 982 870 644 Régime des fusions défini par les articles L.236-1, L.236-11 et R.236-1 du Code de Commerce Oppositions : R. 236-11 du Code de commerce. Actif apporté : 7 935 130,00 Euros. Passif transmis : 9 884 528,00 Euros Actif net transmis : -1 949 398,00 Euros Rapport d'échange : La Société Absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée, conformément aux dispositions des articles L. 236-3, II 1° et R. 236-1 du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante et il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la Société Absorbante. Prime de fusion : néant Mali de fusion : 1 949 498,00 Euros Date du projet de traité : 29 octobre 2026 Date et lieu de dépôt du traité de fusion : Greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE, le 02/11/2026, pour la société MURFY et Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY, le 30/10/2026 pour la société MURFY Ile de France..